



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par Valentin VACHER
☎ 02.40.41.47.68
Dossier : 2017-1096
pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

17 JUL. 2018

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Pétitionnaire : SNC LIDL – service Grands Projets 72-92 Avenue Robert Schuman CS 80272 RUNGIS CEDEX 1.

Nature du projet : implantation du plate-forme logistique située rue du Nouveau-Bêlé – ZI de Nantes à Carquefou.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier d'autorisation, valant saisine officielle de l'autorité environnementale le 21 décembre 2017.

Une demande de complément a été demandée le 16 février 2018 par l'autorité en environnementale. Ces documents ont été déposés par le pétitionnaire le 30 mars 2018.

L'autorité environnementale a accusé réception du complément de dossier d'autorisation le 3 avril 2018

Depuis le 22 juin 2018, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. L'avis de l'autorité environnementale est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

La PRÉFÈTE,
Pour la Préfète et par délégation,
le directeur de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial


Jean-Philippe AUBRY

N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.